

2021-5050
2021-11-05

(Etiquette de Base)

Groupe	4	Herbicide
--------	---	-----------

MEDIA F 500 MCPA ESTER
HERBICIDE

CONCENTRÉ EMULSIFIABLE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle: 500 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION : 34299
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 10 LITRES



ATTENTION

POISON

Irritant pour la peau

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:
Sharda Cropchem Limited
Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

MISES EN GARDE:

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé.. Peut-être nocif si absorbé par la peau. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.
2. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis pendant l'application à l'intérieur de la cabine et /ou du cockpit fermés.
3. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut irriter la peau.
4. Ne pas respirer la buée de pulvérisation ni les vapeurs.
5. Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des plantes sensibles: vigne à raisin, tomate, tabac, betterave à sucre, tournesol, haricot, navet, chou-fleur, chou, luzerne, trèfle, pois, pomme de terre, arbres d'ornement, arbustes ou fleurs, arbres fruitiers, pelouses, la plupart des cultures de légumes ou quelque autre végétation désirable.
6. Ne pas pulvériser quand il y a danger de vent ou bien les jours très chauds (plus de 27° C).
7. On peut réduire la dérivation du produit en adoptant, si possible, les pulvérisations à volume élevé sous faible pression, les pulvérisations grossières et les buses descendantes.
8. Éviter de contaminer quelque étendue d'eau ou nourriture.
9. NE PAS employer dans le serre.
10. Entreposer dans le contenant initial.
11. Ne pas entreposer près des semences, aliments du bétail, ou engrais, ou près de produits antiparasitaires utilisés pour des cultures sensibles au produit.
12. Tenir à l'écart du feu ou de la flamme et de toute autre source de chaleur.
13. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage et le rincer à l'eau propre. Ne pas l'utiliser pour appliquer de produits antiparasitaires à des cultures sensibles à ce produit. Ne pas réutiliser les contenants vides.
14. NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.-
15. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
16. Ne pas récolter le foin ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
17. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Veuillez-vous référer au livret ci-joint pour une description complète des mises en garde environnementales.

PREMIERS SOINS:

1. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
2. En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. En cas d'ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
5. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Il n'existe aucun antidote spécifique. Traitez et surveillez les symptômes de toute intoxication systémique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE: Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires

MEDIA F 500 MCPA ESTER

HERBICIDE
CONCENTRÉ EMULSIFIABLE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : MCPA, présent sous forme d'ester 2-

éthylhexyle: 500 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION : 34299
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 10 LITRES



ATTENTION

POISON

Irritant pour la peau

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:
Sharda Cropchem Limited
Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

Numéro d'urgence 24 heures par jour : **1-613-996-6666**

TABLE DES MATIÈRES MEDIA F 500 MCPA Ester Herbicide

Mises en garde	PASSER À LA SECTION 1	Blé, orge, seigle	PASSER À LA SECTION 5
Premiers soins	PASSER À LA SECTION 2	Avoine et grainsmélangées	PASSER À LA SECTION 6
Renseignements toxicologiques Linolenique)	PASSER À LA SECTION 3	Lin (ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide	
		PASSER À LA SECTION 7	
Entreposage et élimination À LA SECTION 8	PASSER À LA SECTION 4	Remplissage du réservoir et application	PASSER

SECTION 1

MISES EN GARDE:

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé. . Peut-être nocif si absorbé par la peau. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.
2. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis pendant à l'intérieur de la cabine et / ou du cockpit fermés.
3. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut irriter la peau.
4. Ne pas respirer la buée de pulvérisation ni les vapeurs.
5. Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des plantes sensibles: vigne à raisin, tomate, tabac, betterave à sucre, tournesol, haricot, navet, chou-fleur, chou, luzerne, trèfle, pois, pomme de terre, arbres d'ornement, arbustes ou fleurs, arbres fruitiers, pelouses, la plupart des cultures de légumes ou quelque autre végétation désirable.
6. Ne pas pulvériser quand il y a danger de vent ou bien les jours très chauds (plus de 27° C).
7. On peut réduire la dérivation du produit en adoptant, si possible, les pulvérisations à volume élevé sous faible pression, les pulvérisations grossières et les buses descendantes.
8. Éviter de contaminer quelque étendue d'eau ou nourriture.
9. NE PAS employer dans le serre.
10. Entreposer dans le contenant initial.
11. Ne pas entreposer près des semences, aliments du bétail, ou engrais, ou près de produits antiparasitaires utilisés pour des cultures sensibles au produit.
12. Tenir à l'écart du feu ou de la flamme et de toute autre source de chaleur.
13. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage et le rincer à l'eau propre. Ne pas l'utiliser pour appliquer de produits antiparasitaires à des cultures sensibles à ce produit. Ne pas réutiliser les contenants vides.
14. NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.-
15. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
16. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
17. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.]

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraines, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance à MEDIA F 500 MCPA Ester, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à MEDIA F 500 MCPA Ester et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide MEDIA F 500 MCPA Ester ou les herbicides du groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres formes de lutte chimique.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production de graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à **Sharda Cropchem Limited.**, au 1-844-810-5720 ou le 1-416-840-5639.

PASSER À LA SECTION 2

SECTION 2

PREMIERS SOINS:

1. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
2. En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. En cas d'ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement.
5. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

SECTION 3

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles de l'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Il n'existe aucune antidote spécifique. Traitez et surveillez les symptômes de toute intoxication systémique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration.

PASSER À LA SECTION 4

SECTION 4

ENTREPOSAGE: Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un conteneur recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires

PASSER À LA SECTION 5

MODE D'EMPLOI :**SECTION 5**

Culture:	BLÉ, ORGE, SEIGLE
Stade du traitement:	Pour application terrestre ou aérienne. Traiter entre la phase 4e feuille et le préépiage (début de la montaison). REMARQUE: Ne pas traiter les céréales ensemencées de légumineuses.
Mauvaises herbes sensibles:	Petite bardane, lampourde glouteron, moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse des chirurgiens*, kochia à balais, chénopode blanc, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs. *La sagesse des chirurgiens n'est sensible qu'à l'état de jeune plant. Pour supprimer au printemps la sagesse des chirurgiens qui a germé à l'automne, employer les doses pour les mauvaises herbes difficiles à supprimer.
Doses pour mauvaises herbes sensibles:	Jeunes plantes (plantules), bonnes conditions de croissance: 700 mL/ha Mauvaises herbes en bouton, temps frais ou sec, forte infestation: 1,1 L/ha
Mauvaises herbes difficiles à contrôler:	Laiteron potager, bardanette épineuse, laitue bleue*, chardon des champs*, lépidie patience crépue, moutarde des chiens, chénopode glauque, ortie royale (suppression seulement), amarante à racine rouge, soude roulante*, laiteron des champs* euphorbe ésole*. *Destruction des organes aériens seulement.
Doses pour mauvaises herbes difficiles à contrôler:	Jeunes plantes en croissance rapide, bonnes conditions de croissance: 1,25 L/ha Mauvaises herbes en bouton, temps frais ou sec, forte infestation: 1,75 L/ha

REMARQUE: Des doses supérieures à 1,1 litre d'hectare peuvent endommager les récoltes.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

PASSER À LA SECTION 6

SECTION 6

Culture:

AVOINE ET GRAINS MÉLANGÉS

Stade du traitement:

Pour application terrestre ou aérienne. Entre les phases 1 et 4 feuilles.

Mauvaises herbes sensibles:

Petite bardane, lampourde glouteron, moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse des chirurgiens*, kochia à balais, chénopode blanc, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs.

*La sagesse des chirurgiens n'est sensible qu'à l'état de jeune plant. Pour supprimer au *printemps la sagesse des chirurgiens qui a germé à l'automne, employer les doses pour mauvaises herbes difficiles à supprimer.

Doses pour mauvaises herbes sensibles:

Jeunes plants (plantules), bonnes conditions de croissance: 700 mL/ha
Mauvaises herbes en bouton, temps frais ou sec, forte infestation: 1,1 L/ha

Mauvaises herbes difficiles à contrôler:

Laiteron potager, bardanette épineuse, laitue bleue*, chardon des champs*, lépidie patience crépue, moutarde des chiens, chénopode glauque, ortie royale (suppression seulement), amarante à racine rouge, soude roulante*, laiteron des champs* euphorbe ésule*.
*Destruction des parties aériennes seulement.

Doses pour mauvaises herbes difficiles à contrôler:

Jeunes plantes (plantules) en croissance rapide, bonnes conditions de croissance: 1,25 L/ha

Mauvaises herbes en bouton, temps frais ou sec, forte infestation: 1,75 L/ha

REMARQUE: Des doses supérieures à 1,1 litre d'hectare peuvent endommager les récoltes.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 7

Culture:

LIN (Ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linoléique.)

Stade du traitement:

Pour application terrestre seulement. Traiter après que les plants ont atteint 5 cm de hauteur et avant le bourgeonnement.

Mauvaises herbes sensibles:

Petite bardane, lampourde glouteron, moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse des chirurgiens*, kochia à balais, chénopode blanc, ansérine de Russie, bourse à pasteur, tabouret des champs.

*La sagesse des chirurgiens n'est sensible qu'à l'état de jeune plant. Pour supprimer au *printemps la sagesse des chirurgiens qui a germé à l'automne, employer les doses pour mauvaises herbes difficiles à supprimer.

Doses pour mauvaises herbes sensibles:

Jeunes plantules, bonnes conditions de croissance: 700 mL/ha
Mauvaises herbes en bouton, temps frais ou sec, forte infestation: 1,1 L/ha

REMARQUE: Des doses supérieures à 850 mL d'hectare peuvent endommager les récoltes.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

PASSER À LA SECTION 8

SECTION 8

REPLISSAGE DU RÉSERVOIR ET APPLICATION:

1. Remplir le réservoir d'eau à moitié. Débuter l'agitation.
2. Ajouter le MEDIA F 500 MCPA Ester
3. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau tout en continuant d'agiter.
4. Utiliser entre 100 et 240 litres d'eau par hectare pour application terrestre à moins d'avis contraire sur les étiquettes de produits du mélange du réservoir.
5. Ne pas dépasser 275 kPa pour application terrestre.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne: NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. .

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage-Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé pendant l'application.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.. Les vêtements **protecteurs** , le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde spécifiques au produit

Lire et comprendre l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, communiquez avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720 ou 1-416-840-5639 ou le distributeur ou votre représentant agricole provincial.

Zones tampons de pulvérisation

Les traitements localisés avec l'équipement manuel ne requièrent PAS une zone tampon.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (en mètres) nécessaires à la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Céréales, lin		1	1	1	1	4
Voie aérienne	Céréales	Voilure fixe	1	0	1	0	60
		Voilure tournante	1	0	1	0	50

La zone tampon de pulvérisation de ce produit peut être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration du matériel en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Mises en garde en cas d'application aérienne (au cultures de céréales):

1. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis pendant l'application dans un cockpit fermé.
2. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée.
3. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes.
4. Prendre un soin particulier dans le traitement par avion, qui présente plus de danger de dérivation.
5. Éviter d'appliquer le produit directement sur une formation aqueuse. Empêcher la contamination de l'eau par entraînement de produit pulvérisé ou encore par nettoyage du matériel ou élimination des déchets.
6. Utiliser un volume minimal de 30 litres de solution à vaporiser par hectare. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
7. Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
8. Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui forment un nuage de fines particules pouvant être facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire l'entraînement du produit par le vent.
9. Éviter l'entraînement de produit pulvérisé par le vent: N'appliquer le produit que si le risque d'entraînement est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, par-fois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger par entraînement du produit par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation. Ne pas traiter quand le vent dépasse 8 km à l'heure.